



Commune de Verniolle



L'agglo Foix Varilhes

CLOTURE DE LA CONCERTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE VERNIOLLE

Par délibération en date du 15 décembre 2015, le conseil municipal de Verniolle a décidé de prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme en définissant les modalités de concertation.

Suite au transfert à la communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes de la compétence « plan local d'urbanisme de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale » au 1^{er} juillet 2021, le conseil municipal de Verniolle a sollicité L'agglo Foix-Varilhes pour la poursuite de la procédure d'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU).

L'arrêté en date du mercredi 11 octobre 2023 fixe la date de clôture de la concertation au **19 octobre 2023 à 12h00** afin de permettre à l'établissement public d'analyser et de prendre en compte l'ensemble des contributions du public, qui sera synthétisé dans le bilan de la concertation.

Avant la date de clôture, le public peut faire connaître ses observations dans un registre ouvert à cet effet à la mairie de Verniolle, place de la République à Verniolle. Il peut également les adresser par écrit à l'attention de Monsieur le Président de la communauté d'agglomération Pays Foix Varilhes sous couvert de Madame le Maire de Verniolle, Mairie, place de la République, 09340 Verniolle.

Les observations peuvent également se faire par courriel à l'adresse suivante : verniolle.mairie@wanadoo.fr

Par ailleurs toutes les informations relatives au déroulement de la concertation du PLU de Verniolle peuvent être consultées sur le site internet dédié : www.verniolle.fr

A l'issue de la concertation, les observations recueillies feront l'objet d'un bilan qui sera présenté au conseil communautaire et pourra être consulté par toute personne le désirant au siège de la communauté d'agglomération ainsi qu'en mairie de Verniolle et sur les sites internet www.agglo-foix-varilhes.fr et www.verniolle.fr